



N° 22.16

Marché de prestation de tri, conditionnement et mise à disposition aux filières, des déchets d'emballages ménagers issus de la collecte sélective
Avenant n° 1 - Lot 1 collecte en apport volontaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
Le bureau dûment convoqué le 11 mars
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 16 mars 2022
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

Par le lot n°1 d'un marché public ayant pris effet le 1^{er} février 2021, le SMND a confié au Prestataire le tri, conditionnement et mise à disposition aux filières, des flux de collecte sélective hors verre collectés en apport volontaire.

Au moment de la réponse à l'appel d'offres au dernier trimestre 2020, le Prestataire n'était pas en mesure de s'engager sur une date de passage en extension de consignes de tri sur le site de Firminy (42700) et avait ainsi proposé au SMND le centre de tri de Lons le Saunier.

A compter du 1^{er} mars 2022 et jusqu'à la mise en service du nouveau centre de tri de Firminy, le prestataire peut proposer au SMND une solution transitoire, suite à des aménagements intervenus au centre actuel et validés par CITEO, l'exécution des prestations de tri en ECT sur le site de Firminy en lieu et place de Lons le Saunier, permettant ainsi d'éviter des transports hors région.

Par ailleurs, l'avenant permet également de définir les conditions d'accès au centre de tri après la période de transition et après les travaux d'adaptation définitif à partir d'octobre 2023.

« L'impact financier global par rapport au marché s'analyse de la façon suivante à partir des prix révisés : »

Pour la phase transitoire : par application du calcul d'équivalence indiqué par le DQE à savoir la facturation à 70% avec le prix à la tonne entrante et 30% à la tonne sortante une augmentation du coût global de tri de 1,26€ euros par tonne (transport compris).

Pour la phase définitive : par application du calcul d'équivalence indiqué par le DQE à savoir la facturation à 70% avec le prix à la tonne entrante et 30% à la tonne sortante une augmentation du coût global de tri de - 5,04 euros transport compris par tonne.

L'avenant 01 proposé présente les conditions techniques et financières de l'exécution des prestations au centre de Firminy.

La Commission d'appel d'offres s'est donc réunie le 16 mars 2022 à 14 h 30 et valide l'avenant 01 proposé comme suit :

- Le prix de transfert complet des multi matériaux en ECT : 57.73 €/tonne à réviser selon les conditions initiales du marché,

Phase transitoire :

- Le prix de tri et de conditionnement des multi matériaux en ECT : 187,50 €/tonne entrante fixe,
- Le prix de tri et de conditionnement des multi matériaux en ECT : 243,50 €/tonne sortante fixe,

Phase définitive :

- Le prix de tri et de conditionnement des multi matériaux en ECT : 180,50 €/tonne entrante fixe,
- Le prix de tri et de conditionnement des multi matériaux en ECT : 240,50 €/tonne sortante fixe,

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer cet avenant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 16 mars 2022

Michel FAYET,
Président



Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 038-253804710-20220316-22_16-DE